



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEXO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)
Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)
Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-66 Subventions 2021 aux associations / Elkarreendako 2021eko diru laguntzak

Suite à la Commission des Finances du 3 décembre 2021, il est proposé d'octroyer les subventions communales de l'exercice 2021 aux associations suivantes qui ont formulé une demande et fourni les justificatifs demandés :

ASSOCIATIONS	Subvention proposée
APEL ST MARIE	2 100 €
APE ECOLE PUBLIQUE	1 000 €
AZKAINDARAK BAT	3 800 €
AS AINTZINA	150 €
IKASLEAK	1 800 €
BERTSULARIEN LAGUNAK	1 500 €

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de l'octroi des subventions tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2021 sur le compte 6574.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEXO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)
Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)
Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-67 Participation KORRIKA 22^{ème} édition –2022 / 22garren KORRIKAN parte hartzea - 2022

En 2022 aura lieu la 22^{ème} édition de la Korrika. Elle se déroulera du 31 mars au 10 avril 2022, avec deux passages en Pays Basque nord, le lundi 4 avril et le samedi 9 avril 2022.

Il s'agit d'une course relais organisée par AEK dans le but de soutenir la langue basque, manifestation à laquelle la Commune d'Ascain participe lors de chaque édition.

Il est proposé de verser une subvention de 300 € pour la 22^{ème} Korrika en soutien à l'Euskara, montant correspondant à l'achat d'un kilomètre. Les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif de 2021.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE l'attribution d'une subvention de 300 € à AEK pour la 22^{ème} édition de la Korrika.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2021.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta delibaturua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiataturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)

Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)

Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-68 Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme d'Ascain / Azkaingo Hirigintza Tokiko Planaren 3garren aldaketa

Pour rappel, le PLU de la Commune d'Ascain a été approuvé le 27 février 2014, et a fait l'objet de deux modifications approuvées les 17 décembre 2014 et 4 juillet 2016.

Cependant, il serait nécessaire de procéder à une modification des pièces règlementaires pour remédier à différents problèmes mis en exergue à l'occasion de l'instruction de différentes autorisations d'urbanisme et aussi afin de favoriser la construction de logements sociaux sur la commune.

Ainsi, la procédure de modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ascain pourrait être engagée afin de :

- Faire évoluer les règles en faveur de la mixité sociale, conformément aux obligations relatives aux lois SRU et Duflo ;
- Faire évoluer les règles d'organisation et de maîtrise de la densification et de l'aménagement du centre-bourg, notamment :
 - Les règles relatives aux stationnements en zones U et AU ;
 - Les règles relatives aux coefficients de pleine terre pour maîtriser l'artificialisation des sols ;
 - Les règles relatives à la gestion des eaux pluviales ;
 - Les règles relatives aux hauteurs de constructions, notamment en zone UD ;
- Modifications règlementaires diverses, notamment certaines mentions suscitant des difficultés d'interprétation ou d'application ;
- Mettre à jour les emplacements réservés.

Il est rappelé que la compétence aménagement ayant été transférée à la Communauté d'Agglomération Pays Basque, il revient maintenant à cette dernière de définir et de mener les procédures nécessaires à la prise en compte des évolutions attendues.

Le Conseil Municipal d'Ascain, ouï cet exposé :

VALIDE les objectifs exposés par le Maire et la nécessité de modifier le PLU pour les prendre en compte ;

DEMANDE à la Communauté d'Agglomération Pays Basque de lancer les procédures adéquates pour permettre l'évolution du Plan Local d'Urbanisme d'Ascain afin de répondre aux objectifs définis par la municipalité.

Adopté par 18 voix pour, 3 voix contre (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA) et 3 abstentions (Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Joana IRIGARAY)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)
Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)
Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-69 Signature d'une convention de servitude avec RTE / RTEekin hitzarmen zor baten izenpetzea

Afin de mener à bien des travaux d'entretien de la ligne 400 000 Volts appelée ARGIA-HERNANI, la société RTE demande à la commune de signer une convention de servitude.

Les travaux consisteront à renforcer le pylône situé chemin de Gaineko Borda ainsi que quelques conducteurs aériens et à couper les branches ou arbres qui pourraient éventuellement gêner ces travaux.

En contrepartie, RTE indemniserait la Commune à hauteur d'un forfait de 350 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude correspondante.

Le Conseil Municipal d'Ascain, ouï cet exposé, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude avec la société RTE.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)

Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)

Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-70 Signature d'une convention de servitude avec ENEDIS SUD AQUITAINE / ENEDIS SUD AQUITAINEekin hitzarmen zor baten izenpetzea

Afin de pouvoir raccorder une parcelle de terrain située au lotissement artisanal de Lanzelai, ENEDIS Sud Aquitaine doit poser une gaine d'alimentation électrique en souterrain sur la parcelle communale cadastrée section AB n°163.

La longueur de cette canalisation est de 8 mètres, en contrepartie de cette servitude de passage, ENEDIS Sud Aquitaine indemniserait la Commune à hauteur d'un forfait de 10 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de servitude correspondante.

Le Conseil Municipal d'Ascaïn, oui cet exposé :

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude avec la la société ENEDIS Sud Aquitaine.

Adopté par 20 voix pour et 3 abstentions (Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Joana IRIGARAY) et M. Giraldi ne prend pas part au vote.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)

Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)

Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-71 Demande de subvention pour la réinformatisation de la bibliothèque d'Ascain / Azkaingo liburutegiko berinformatizazioarendako diru laguntzaren galdera

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil municipal avait décidé de renouveler la convention de lecture publique lecture publique des bibliothèques de la Rhune constitué autour de la médiathèque de Saint Jean de Luz et d'approuver la charte de fonctionnement du réseau. La convention prévoit les principes, l'organisation et les modalités de fonctionnement du réseau tandis que la charte de fonctionnement prévoit une réflexion sur la tarification des abonnements et la mise en place d'une carte d'abonnement unique valable sur tout le réseau pour offrir un meilleur service aux habitants du territoire.

Afin de permettre à la bibliothèque municipale d'Ascain de continuer à fonctionner dans de bonnes conditions, il est nécessaire de remplacer certains équipements du matériel informatique devenus obsolètes.

Le cout estimé du matériel à acquérir s'élève à 1 070,49 € HT.

Le Département des Pyrénées Atlantiques peut octroyer une subvention allant jusqu'à 40 % du cout.

Le Conseil Municipal d'Ascain, ouï cet exposé, **à l'unanimité,**

ACCEPTE le devis de réinformatisation de la bibliothèque municipale d'Ascain s'élevant à 1 070,49 €HT.

SOLLICITE une subvention auprès du Département des Pyrénées Atlantiques à hauteur de 40 % du cout.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)
Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)
Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-72 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un poste d'Agent de Maitrise / Herriko langileen lanpostuen aldaketa : Agent de Maitrise postu baten sortzea

Un agent de la Commune remplit les conditions personnelles pour pouvoir bénéficier d'une promotion interne au grade d'Agent de maitrise. Cet agent est affecté au service des espaces verts de la commune et donne entièrement satisfaction et a su faire preuve de disponibilité à plusieurs occasions lors d'interventions en dehors des heures de travail.

Pour tenir compte de l'évolution du poste de travail et des missions assurées, il est donc proposé la modification du tableau des effectifs suivantes :

Services Techniques aux espaces verts :

Création à partir du 1^{er} janvier 2022 d'un poste d'Agent de Maitrise à temps complet (ancien grade occupé : Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe).

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'un emploi permanent d'Agent de Maitrise à temps complet au service des Espaces Verts.

CHARGE le Maire de la déclaration d'emploi correspondante.

PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)
Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)
Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-73 Modification du tableau des effectifs du personnel communal : création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe / Herriko langileen lanpostuen aldaketak : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe lanpostu baten sortzea

Les missions d'un agent de la commune, titulaire d'un poste d'Animateur Principal 1^{ère} Classe à temps complet, ont été partiellement modifiées depuis la rentrée de septembre 2021.

En effet, cet agent exerçait une partie de ses fonctions au sein de l'ALSH communal pour les tâches administratives (inscriptions des enfants, facturation, etc..) mais aussi pour de l'encadrement des enfants.

Ses missions ont partiellement évolué et sont dorénavant essentiellement tournées vers les tâches administratives de l'ALSH, la facturation et les régies de la cantine, ainsi que le secrétariat du CCAS.

Il convient donc de mettre en adéquation son grade avec ses missions en créant un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2022. Le Maire sera chargé de la vacance d'emploi correspondante et de la nomination de l'agent sur ce nouveau grade.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} janvier 2022, d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe.

CHARGE le Maire de la déclaration d'emploi correspondante.

PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)
Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)
Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-74 Création d'un jury de concours pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une nouvelle école/Eskola berri bat eraikitzeko obralariarendako epaimahai baten sorkuntza

La municipalité projette la construction d'une nouvelle école sur le terrain de la propriété Argibel, sis rue Burdin Bidea, acquis par la commune suite à une Déclaration d'Utilité Publique et à une expropriation.

La commune a confié la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au groupement TSA - PIK Ingénierie – (Au) Préalable qui a pour mission, notamment, d'établir le dossier de programmation pour cette opération.

La prochaine étape sera la désignation de l'architecte maître d'œuvre.

La consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre sera lancée suivant le mode de sélection du 'Concours Restreint'. A l'issue de la première phase de la consultation, trois candidats seront sélectionnés.

La procédure de passation de marché public, au terme du concours, sera une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable.

Il appartient au Maître de l'Ouvrage (la Commune) de fixer un certain nombre de détails nécessaires au bon déroulement de la procédure.

Ainsi, la procédure de sélection des candidats prévoit la composition d'un jury qui doit être désigné par délibération du conseil municipal.

Il est proposé la **composition du Jury suivante** :

- M. le Maire, Président du Jury,
 - M. Jean Michel Jolimou De Haraneder, 1^{er} adjoint délégué à l'Urbanisme,
 - M. Francis DOMANGE, Adjoint à l'Éducation et à la Jeunesse,
 - Mme Marie Pierre CLAVENAD, Adjointe aux Finances,
 - M. Pascal PEYREBLANQUE, adjoint à l'Environnement et au Développement Durable,
 - Mme Anita LACARRA, Adjointe aux Affaires Sociales,
 - M. Philippe GIRALDI, conseiller municipal délégué aux travaux,
 - Mme Maddalen Narbaits-Fritschi, conseillère municipale,
 - Un représentant de la liste Azkaine Bai,
 - Un représentant de la liste Vivre Ascaïn -Azkaine Bizi,
 - Trois membres de l'Ordre des Architectes dont l'Architecte des Bâtiments de France,
 - Un représentant désigné par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement),
 - Un membre de l'UNTEC (Union Nationale des Économistes de la Construction)
- Il est également proposé au conseil municipal de fixer la prime à verser à chacun des trois concurrents admis à présenter un projet à 22 000 € HT maximum.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE la création du Jury pour le concours d'architecte maître d'œuvre chargé de la construction de l'école publique comme suit :

M. le Maire, Président du Jury,

- M. Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, 1^{er} adjoint délégué à l'Urbanisme,
- M. Francis DOMANGE, Adjoint à l'Éducation et à la Jeunesse,
- Mme Marie Pierre CLAVENAD, Adjointe aux Finances,
- M. Pascal PEYREBLANQUE, adjoint à l'Environnement et au Développement Durable,
- Mme Anita LACARRA, Adjointe aux Affaires Sociales,
- M. Philippe GIRALDI, conseiller municipal délégué aux travaux,
- Mme Maddalen NARBAITS-FRITSCHI, conseillère municipale,
- M. Jérémy SAVATIER conseiller municipal représentant de la liste Azkaine Bai,
- M. Jean Pierre MOUHICA, conseiller municipal représentant de la liste Vivre Ascaïn -Azkaine Bizi,
- Trois membres de l'Ordre des Architectes dont l'Architecte des Bâtiments de France,
- Un représentant désigné par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement),
- Un membre de l'UNTEC (Union Nationale des Économistes de la Construction)

FIXE à 22 000 € HT maximum l'indemnité à verser à chacun des trois concurrents admis à présenter un projet dans le cadre de cette consultation.

Adopté par 21 voix pour et 3 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)
Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)
Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-75 Répartition primes MAEC aux éleveurs / Laborariei MAEC gainsariaren banaketa

La Commune d'Ascaïn est engagée pour trois mesures MAEC (Mesure Agroenvironnementales et climatique) pour la campagne 2016-2020 de la PAC.

-La MAEC Système Herbe "SHP Collective" (ancienne prime à l'herbe), sur 165,14 ha d'estives, pour un montant annuel de 7 786,35 euros.

-La MAEC localisée Surfacique "Amélioration de la gestion pastorale et maintien de l'ouverture" (mesure broyage + pâturage), 49,38 ha pour un montant annuel de 5 607,30 euros.

-La MAEC Localisée Surfacique "Amélioration de la gestion pastorale" (mesure pâturage) ; sur 10,41 ha, pour un montant annuel de 785,33 euros.

En 2021, la Commune a perçu 14 174,44 €, correspondant à la dernière année de la PAC 2016-2020, décomposés comme suit :

- Versement de la MAEC SHP Collective 2020 pour 7 786,35 €
- Versement des 2 MAEC Localisées pour la campagne 2020 : 6 392,63 € (5 607,30 + 785,33)
- Déduction campagne 2016 par l'ASP (Agence de Service et de Paiement) : - 2,27 €
- Déduction campagne 2017 par l'ASP (Agence de Service et de Paiement) : - 2,27 €

La commune dispose ainsi de 14 174,44 euros répartis en : 7 781,81 € (7 786,35 € – 4,54 €) de SHP collective et 6 392,63 € de MAEC localisées.

Les éleveurs qui déclarent monter en estives sont au nombre de 9 à Ascaïn, dont 2 engagés sur les MAEC localisées (mesure Pâturage), avec la Commune pour le broyage et la mise en valeur des aires de pâturages et estives collectives.

Le tableau de répartition des primes aux éleveurs est joint en annexe de la délibération.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

CHARGE Mr le Maire de procéder au versement des MAEC perçus pour un montant total de 14 174,44€ à répartir entre les 9 éleveurs ayant déclaré leur cheptel en estives communales (9 174,44 €) et la Commune pour ses actions d'entretien des estives (5 000 €).

DECIDE la répartition de ce montant entre les 9 éleveurs ayant droit telle que proposés dans le tableau annexé à la présente délibération.

MODIFIE les articles budgétaires correspondants :

Recette section de fonctionnement

70388 : Autres redevances et recettes diverses : + 14 174,44 €

Dépenses de la section de fonctionnement

73928 : Autres prélèvement pour reversement de fiscalité : + 9 174,44 €

023 : Virement à la section d'investissement : + 5 000 €

Recettes de la section d'investissement

021 : Virement de la section de fonctionnement : + 5 000 €

Dépenses de la section d'investissement

2128 : Autres agencements et aménagement de terrain (Opération 48 Aménagement piste et plantations) : + 5 000 €

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiatzaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)

Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)

Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-76 Dénomination du terrain AO n° 456 / AO 456 lurzatiaren izendatzea

La Commune d'Ascain a acquis cette année le terrain cadastré section AO n° 456 qui est situé en plein centre village, au droit de la maison Nausienea. Il est proposé de baptiser cette nouvelle propriété communale du nom d'une femme Azkaindar qui a marqué l'histoire du village : Mme Mari-Luisa Erdocio Etcheverry (1846-1925), la plus ancienne femme bertsulari connue au Pays Basque nord.

Ainsi, cet espace communal serait dénommé :

'Jardin Mari-Luisa Erdocio Etcheverry /Mari-Luisa Erdocio Etcheverry baratzea'

Le Conseil Municipal d'Ascain, ouï cet exposé, **à l'unanimité,**

DÉCIDE de baptiser l'espace communal cadastré section AO n° 456 du nom de :

'Jardin Mari-Luisa Erdocio Etcheverry /Mari-Luisa Erdocio Etcheverry baratzea'

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEXO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)

Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)

Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

2021-77 Ouverture des crédits d'investissement 2022/2022ko inbertsio kredituen idekitzearen baimena

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget (en l'occurrence celui de 2022), le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour des acquisitions ou des travaux qui doivent débiter avant l'adoption du budget primitif 2022, de la manière suivante :

20 : Immobilisations incorporelles : $1\ 000/4 = 250,00\ €$

21 : Immobilisation corporelles : $2\ 167\ 638,70 / 4 = 541\ 909,67\ €$

23 : Immobilisations en cours : $37\ 000 / 4 = 9\ 250,00\ €$

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé,

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement pour des acquisitions ou des travaux qui doivent débiter avant l'adoption du Budget Primitif 2022 de la manière suivante :

20 : Immobilisations incorporelles : $1\ 000/4 = 250,00\ €$

21 : Immobilisation corporelles : $2\ 167\ 638,70 / 4 = 541\ 909,67\ €$

23 : Immobilisations en cours : $37\ 000 / 4 = 9\ 250,00\ €$

Adopté par 18 voix pour et 6 abstentions (Jérémy SAVATIER, Gorka TABERNA, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 15 décembre 2021 à 20h00 /
2021eko abenduaren 15eko biltzarra, arratseko 20ak

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
9 décembre 2021 / 2021eko abenduaren 9a	27	19

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Anita LACARRA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Thomas OYARZUN (ek) à Thierry TALAZAC (i)

Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)

Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Ann SIMON (i)

Antoine COGNAUD (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Marie Pierre CLAVENAD

ANNULE ET REMPLACE

2021-78 Sollicitation de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales / Lurralde-kolektibitateen ekipamenduaren aldeko elkartasun-diru lasguntza eskatzea

Suite aux fortes intempéries qui ont frappé tout notre territoire entre les 9 et 11 décembre 2021, la commune a subi des dégâts tant au niveau des habitations des particuliers qu'au niveau des infrastructures communales.

Un dossier de demande de reconnaissance en catastrophe naturelle a été déposé par la Commune d'Ascain.

Par ailleurs, l'État a mis en place une dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales destinée à apporter une aide aux communes touchées par des événements climatiques ou géologiques et qui ont subi des dommages sur leurs infrastructures non assurables.

Les couts de réparation des dégâts occasionnés sur les infrastructures communales par les intempéries des 9 et 10 décembre 2021 recensés pour la Commune d'Ascain sont les suivants :

- Remise en état des enrochements Route de Ciboure (amont et aval du pont) : 21 463 € HT
- Remise en état de la cale du Pont Romain : 16 528 € HT
- Remise en état des enrochements au chemin de Gaineko Borda (ouvrage sur ruisseau Hanibarria) : 9 630,80 € HT
- Réfection clôture de l'aire de jeu du Pont Romain : 2 724,45 € HT
- Remise en état du Chemin de Xeruen Borda : 1 080 € HT

Total du cout des travaux de remise en état : 51 426,50 € HT

Le Conseil Municipal d'Ascain, ouï cet exposé, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de remise en état des infrastructures communales détériorées par les intempéries des 9,10 et 11 décembre 2021 pour un cout total de 51 426,50 € HT.

DÉCIDE de solliciter une aide auprès de l'État au titre de la Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités Territoriales à hauteur de 80 % du cout total, soit 41 141€.

ARRETE le plan de financement de l'opération de la manière suivante :

Total des dépenses : 51 426,50 € HT

Recettes :

- Dotation de Solidarité en faveur de l'Équipement des Collectivités Territoriales : 41 141€

- Autofinancement communal : 10 285,50 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette aide de l'État.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiazaturiko legezko laburpenaren bitartez.
Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER